

Monsieur Albert GOFFART
Directeur A.A.T.L.
Fonctionnaire délégué
Région de Bruxelles-Capitale
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 BRUXELLES

V/réf. : 15/pdf/159574
N/réf. : GM/SBK2.46/s.360
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : SCHAERBEEK. Avenue Maréchal Foch, 7. Restauration des façades, toitures plates, cour et escalier arrière extérieur. Demande de permis unique.

Avis conforme

Dossier traité par Mme V. Henry (D.U.) et M. G. Condé Reis (D.M.S.)

En réponse à votre lettre du 29 novembre 2004, et suite au complément d'information obtenu, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 16 février 2005 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis conforme favorable sous réserve.

La demande porte sur des travaux d'entretien et de restauration des façades de la maison sous rubrique, construite en 1905 par l'architecte Henri Jacobs en style Art nouveau. Les travaux visent à respecter au maximum la situation existante. La CRMS estime que le complément de dossier répond suffisamment aux remarques et questions posées dans son avis du 22/12/2004. Dès lors, elle émet un avis conforme favorable, sous réserve de présenter des précisions au gestionnaire de la DMS concernant les points suivants :

- Le rapport d'examen des faïences qui a été commandé à un restaurateur spécialisé doit être présenté à la DMS.
- Les fiches techniques des peintures et autres produits de restauration doivent être également soumises à l'approbation de la DMS avant la réalisation des travaux.
- La CRMS ne s'oppose pas à la fermeture des trous de boulin, mais demande de recourir à un système traditionnel (cache trous-boulin ou clapets) plutôt qu'à une fermeture en maçonnerie placée en retrait. La décision définitive doit être prise de commun accord avec la DMS.
- La CRMS demande à la DMS de veiller à ce que toutes les mesures soient prises pour protéger l'oriel durant le chantier. En outre, un dispositif pour éviter l'infiltration d'eau entre les éléments décoratifs en fer et les panneaux de céramique devrait être étudié en concertation avec la DMS.

Enfin la CRMS estime qu'il serait intéressant de faire une analyse plus fine du morceau de carton-pierre détaché pour mieux documenter l'utilisation de ce matériau à l'extérieur. Elle demande si cette étude pourrait être prise en charge par la DMS.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe

G. STEGEN
Vice-Président

c.c. à : AATL – DMS (M. G. Condé Reis)